

Arrêté préfectoral n°DDETSPP-DIR-2025-183
Etablissant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés
du département de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°84-33 du 09 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret du 16 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Alain Bucquet en qualité de préfet de l'Aude à compter du 25 août 2025 ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonctions publique territoriale ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonctions publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-DIR-2022-302 établissant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes pour le département de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDETSP-Dir-2022-303 portant désignation des médecins siégeant au conseil médical département de l'Aude ;

Vu l'avis du conseil de l'Ordre des médecins en date du 02 octobre 2025 concernant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de l'Aude ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Population de l'Aude ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aude à compter du 07 octobre 2025 est fixée conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : Les médecins désignés sont agréés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n°DDETSP-Dir-2022-302 du 06 octobre 2022 établissant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002- 34063 Montpellier Cedex 02), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 07 octobre 2025

Le Préfet,



Alain BUCQUET